maphar.ageneral@gmail.com

#### AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2023

### PERIODE DU 01/01/2020 AU 11-11-2022

ASSURE PHCIE MARCHE DE GROS BKE N°CLIENT : 00000451

INTERLOCUTEUR DR YEBOUET N°TELEPHONE 22507847112

и°	POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2023	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	I10220248	ASSURANCE SANTE PHARMACIEN	80% COTE D'IVOIRE	332,716	80% COTE D'IVOIRE	01/01/2023 AU 31/12/2023
2	9105381D	INDIVIDUEL ACCIDENT		157,550	TOUS RISQUE	01/01/2023 AU 31/12/2023
3	9301461J	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	441,980	TOUS RISQUE	01/01/2023 AU 31/12/2023
TOTAL ASSURANCES (1)				932,246		

#### ETAT DES REGLEMENTS

n°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	BICICI	1918356	04/11/2022	166,358	I10220248	01/01/2023 AU 30/06/2023	166,358
2	BICICI	1918356	04/11/2022	166,358	I10220248	01/07/2023 AU 31/12/2023	166,358
		332,716					
	599,530						

## NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

2023

Veuillez contacter nos chargés de clientèle

MONSIEUR ARE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 M1le GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

solde 599,530

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de

# POUR LA MUTUELLE

